

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, il va de soi que j'appuie la motion mais je regrette que nous ayons à discuter de nouveau de cette question. Il y a maintenant 25 ans que les hostilités ont pris fin en Europe et un peu moins depuis que nos soldats sont revenus de Corée, mais je crois que les événements des derniers jours et des dernières semaines nous ont bien fait comprendre qu'en dernière analyse il n'y a ni prospérité ni liberté dans notre monde troublé, sauf lorsque certains d'entre nous l'achètent de leur vie, de leur santé et de leur dévouement. C'est au nom de ceux qui ne peuvent pas être ici aujourd'hui pour mendier pour eux-mêmes que je le fais avec fierté en leur nom. Je regrette seulement que nous ayons à mendier. Il y a de nombreuses années, la population du Canada, par la voix de ses députés à la Chambre des communes, s'est donné la Loi sur les pensions. Je crois que cette loi suffit amplement dans les circonstances. Nous n'avons pas besoin d'un rapport interminable comme celui du comité Woods dont la version définitive compte environ 1,300 pages où se trouvent énoncées en termes clairs et nets les obligations du peuple et du Parlement du Canada envers les personnes dont j'ai parlé. Quoi qu'il en soit, nous avons maintenant ce rapport. Il a coûté assez cher. Il est complet. Le comité Woods s'est penché sur presque tous les aspects de la Loi sur les pensions. Il a fait ressortir ainsi ce qu'on savait très bien avant qu'il ne se mette à l'œuvre: que les Canadiens veulent indemniser intégralement, dans les limites de leurs moyens, ceux qui ont servi leur pays si bien et si noblement surtout en temps de guerre.

La loi n'était pas excessivement généreuse. Elle ne visait qu'à donner à ces jeunes gens et à leurs familles une indemnité minimum, ce qui revient à rien de moins qu'à les réintégrer dans la vie civile en leur rendant autant que possible la position qu'ils occupaient sur le marché du travail avant d'être incorporés. La situation qu'on voulait leur donner en compensation, celle dans laquelle on voulait les réintégrer dans la vie civile, était celle d'ouvriers non spécialisés. Certains diront peut-être que c'est là la quintessence de la démocratie. Le principe de l'égalité était, lors de l'adoption de la loi sur les pensions, la préoccupation dominante des contribuables canadiens. Ils estimaient que cette loi serait appliquée de la façon la plus équitable possible. L'article 20, qui est à mes yeux la clé de voûte de toute la loi, énonce clairement que le bénéfice du doute devrait jouer en faveur des anciens combattants.

Pour des raisons qu'a clairement exposées le député qui m'a précédé, les soldats, les marins et les aviateurs les plus valeureux sont souvent incapables d'établir par des documents comment ils ont perdu la santé, à moins d'avoir été touchés directement par une balle, un shrapnel ou l'explosion d'une mine au point que leurs blessures sautent aux yeux. Mais ceux qui ont servi en première ligne ou qui ont été prisonniers de guerre ont beaucoup de difficulté à produire un document quelconque prouvant qu'ils ont perdu la santé à la guerre.

Je le répète, par le truchement de leurs parlementaires, les Canadiens ont inséré dans la loi un article qui stipule que le bénéfice du doute doit jouer en faveur de ces anciens combattants. Si on leur avait accordé à tous le bénéfice du doute, le rapport Woods n'aurait plus guère de raison d'être. Mais les anciens combattants de Hong Kong ont eu depuis 25 ans toutes les peines du monde à obtenir une audition appropriée parce que ceux qui

interprétaient la loi leur demandaient: «Où sont vos papiers? Où sont vos preuves médicales?» Mais, monsieur l'Orateur, nous avons vu des hommes qu'une mauvaise nutrition avait rendus aveugles.

J'ai eu l'honneur d'aider quelques-uns d'entre eux à débarquer des navires à leur retour au pays. Leurs mères pas plus que leurs femmes ne les reconnaissaient pas. Comme un tiers d'entre eux étaient aveugles à ce moment-là, ils n'ont pu reconnaître leurs mères ni leurs femmes. Dans des cas pareils le bénéfice du doute est-il nécessaire? Mais cela nous a pris 25 années de discussions, de cheveux coupés en quatre et de rapports volumineux pour en arriver à nous mettre tous d'accord sur les mesures qui répondent à leurs besoins.

Les membres du comité permanent des affaires des anciens combattants ont endossé les recommandations à l'unanimité. La plupart sont eux-mêmes anciens combattants et connaissent la question à fond. C'est d'un commun accord que le comité a recommandé des mesures immédiates. Je suis très fier de ceux qui y siégeaient, depuis son président très aimable jusqu'aux députés de tous les partis. Ils ont travaillé avec ardeur, sacrifiant plusieurs semaines de leur propre temps pour assister aux séances afin de s'assurer que la Chambre recevrait un rapport concis et précis.

Qu'est-ce que cela a donné, monsieur l'Orateur? Des retards, des sermons sur les priorités. Nous n'avons que faire des sermons sur la priorité dans ce domaine. Que faisons-nous de ces hommes auxquels nous devons notre société aisée, toutes nos richesses, toutes nos libertés? Nous ne demandons rien de plus que le minimum absolu requis pour les vêtir et les loger convenablement. La seule chose que nous demandons pour eux, c'est le traitement minimal d'un ouvrier non spécialisé dans la Fonction publique.

Le comité permanent a donné son approbation unanime. Je ne vois pas de raison de différer. Pour ma part, je serais disposé à voter les crédits nécessaires, sans débat. Je suis prêt à payer plus d'impôt sur le revenu—c'est assez exceptionnel—si c'est la raison du retard. Si c'est à cause du manque d'argent, payons-le. Empruntons si nous ne l'avons pas et payons. Je ne veux pas entreprendre l'énumération de tous les superflus dont nous avons joui, mais je nie que, dans ce cas, il y ait un argument valable quant à la nécessité de peser les priorités. Cette question passe avant toute autre. C'est une dette que nous devons tous.

Le seul argument qu'on pourrait invoquer pour ne pas donner une augmentation immédiate est que nous n'avons pas d'argent. Mais je ne le crois pas, monsieur l'Orateur. Nous ne pouvons pas soutenir des points de vue contraires avec le même argument. Nous ne pouvons pas dire que nous sommes un des jeunes pays les plus prospères au monde, que nous connaissons les solutions à la plupart de nos problèmes économiques, que nous sommes maîtres de la situation, et pourtant, dire que nous sommes incapables de payer cette misérable dette à ceux qui en ont le plus besoin.

● (5.40 p.m.)

C'est une excellente occasion pour notre premier ministre, qui s'est peut-être autrefois laissé égarer par sa propre idéologie ou sa formation universitaire de temps de paix, de nous montrer qu'arrivé à maturité il est en mesure de faire montre de qualités de commandement en